



Procès Verbal Assemblée Générale Extraordinaire du 14/12/2023

Association TIGEO
Tarn Information Géographique

15 Rue de Jautzou, 81 000 ALBI
05 63 54 41 59
association@tigeo.fr
www.tigeo.fr

Présents avec voix délibérative

10

Pouvoirs

6

Voix comptabilisées

16

Quorum

12

Les membres de l'Association TIGEO² se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, le quatorze décembre deux-mille vingt-trois, à 14h00, au SDIS du Tarn, 15 rue de Jautzou à ALBI, sous la Présidence de Monsieur Alain GLADE.

Présents ayant pouvoir de vote : Michel BENOIT (SDIS du Tarn), Lucien BIAU (CC Sidobre Vals et Plateaux), Bernard BOUVIER (CC du Cordais et du Causse), Alain GLADE (Président), Christophe MOREL (CC Centre Tarn), Gérard PALIS (CDRP), Jean-Paul ROCACHE (CC Tarn-Agout), Francis RUFFEL (Conseil Départemental du Tarn) Daniel VIAELLE (Conseil Départemental du Tarn), Myriam VIGROUX (SDET)

Absents : Jean-Marc BALARAN (ADM 81), Thierry BARDOU (CC Lautrécois, Pays d'Agout), Jean-Louis BATTUT (Association de Bassin Versant Tarn-Aveyron – Pouvoir à Alain GLADE), Alain COUZINIE (FDP 81), David EYMARD (FDC 81), Guy GAVALDA (CC Val 81), Christophe HERIN (Conseil Départemental du Tarn - Pouvoir à Daniel VIAELLE), Jean-Pierre LEFLOCH (CC Monts d'Alban et du Villefranchois – Pouvoir à Alain GLADE), Sonia MUNOZ (CC Carmausin Ségala – Pouvoir à Bernard BOUVIER), Claude ROQUES (SIAH du Dadou), François VERGNES (SAEP du Gaillacois – Pouvoir à Francis RUFFEL), Daniel VIDAL (CC des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc – Pouvoir à Francis RUFFEL)

Autres personnes présentes : Aurélie BAUMEL (Association de Bassin Versant Tarn-Aveyron), Thomas DUPLAS (CDRP), Frank TORRE (DDT, voix consultative), Lionel VIGUIER (TIGEO)

1 – Modification des statuts de l'association.

Le Président rappelle le contexte dans lequel cette Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée. Après une année de travail organisée autour des membres du Bureau de l'Association et du Conseil d'Administration, organisés en groupe de travail, il est proposé une modification en profondeur du fonctionnement de l'association, que ce soit concernant sa gouvernance, son modèle économique ou encore l'organisation de son activité.

Ces modifications ont été présentées à chaque adhérent afin qu'ils puissent s'exprimer et apporter leur réflexion. Elles se traduisent par une modification des statuts de l'association. Le projet de statuts mis au vote de l'AGE a été envoyé une semaine avant la séance afin que chacun puisse apporter ses remarques et anticiper ses questionnements.

A

Lecture est faite des nouveaux statuts par Lionel VIGUIER, qui présente les modifications effectuées, les plus notables étant :

- La modification de la dénomination :

L'association est officiellement dénommée TIGEO² (Tarn Information Géographique 2) sans qu'aucune explication réelle ne soit apportée à la juxtaposition du nombre « 2 » au nom de l'association. Dans les faits l'association est toujours nommée « TIGEO » et c'est sous cette appellation qu'elle est connue et présentée. Les statuts actent donc cette dénomination partagée par tous « TIGEO – Tarn Information Géographique ».

- L'objet :

L'objet de l'association est légèrement modifié sans que ces modifications n'apportent un réel changement, celles-ci se rapportant plutôt à des reformulations.

- Les moyens d'action :

Il a été rajouté un moyen d'action : « la mise à disposition d'expertise et de compétences pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association ».

- Les types de membres :

Les membres sont répartis en deux catégories : les membres actifs et les membres associés, le statut de membre associé étant réservé aux communes ne souhaitant pas acquérir le statut de membre actif.

- Les ressources :

Les ressources sont diversifiées et ventilées de la manière suivante : « Les ressources de l'association sont constituées : des cotisations et contributions versées par ses membres, des subventions publiques et/ou privées, des dons et legs, des produits de ses ventes, des moyens humains et matériels mis à disposition par ses membres dans le cadre d'une convention, des intérêts et des revenus des biens appartenant à l'association et en particulier des droits de propriété intellectuelle détenus par l'association, ainsi que toute autre recette non prohibée par la loi ».

- Les organes de l'association :

Un Comité Directeur est créé et jouera le rôle à la fois de bureau et de Conseil d'Administration. L'objectif est de fluidifier la prise de décision et de mobiliser les adhérents moins mais mieux.

- Période transitoire :

Jusqu'à l'élection d'un Comité Directeur au cours de l'Assemblée Générale 2024, le Conseil d'Administration et le Bureau sont maintenus dans leur composition et dans leurs rôles.

- Montant des cotisations pour l'année 2024 :

Afin que les appels à cotisation puissent avoir lieu le plus rapidement possible en début d'année 2024, l'AGE du 14 décembre 2023 fixe exceptionnellement les montants des cotisations pour l'année 2024.

Après lecture à voix haute des statuts et explication des modifications effectuées, ceux-ci sont soumis au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui les approuve à l'unanimité.

2 – Montant des cotisations pour l'année 2024.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de fixer la cotisation annuelle à 500 € pour tous les membres actifs à l'exception faite du Conseil Départemental qui s'acquittera d'une cotisation de 65 000 €. Le montant des cotisation est fixé à 100 € pour les membres associés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve à l'unanimité ces montants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Albi le 15 décembre 2023.

Le Président :

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature is stylized and appears to be a cursive or semi-cursive script.